

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale

17 juin 2008

Français

Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 34^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 mars 2008 , à 15 heures

Président : M. Ali (Malaisie)*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives**et budgétaires :* M^{me} McLurg**Sommaire**

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(suite)

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) en ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-27958 (F)



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) en ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques
(A/62/7/Add.32 et A/62/521 et Corr.1;
A/C.5/62/24 et A/C.5/62/25)

1. **M. Bui The Giang** (Viet Nam) dit que le Secrétariat doit mener à bien le renforcement du Département des affaires politiques et de ses divisions en veillant à assurer le meilleur rapport coût-efficacité, l'équilibre entre les sexes et une répartition géographique équitable, et en se conformant aux mandats approuvés par l'Assemblée générale.

2. Tout en estimant que la création de bureaux régionaux peut contribuer au renforcement du Département, la délégation vietnamienne n'est pas certaine que ce soit une bonne idée d'en ouvrir un en Asie du Sud-Est. Cette région est généralement stable et les pays qui la composent ont montré qu'ils étaient capables de gérer eux-mêmes de manière efficace et efficiente la situation politique. Il serait préférable d'établir des mécanismes qui favorisent une coopération plus étroite avec ces pays et avec les institutions régionales existantes, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

3. Sans vouloir préjuger de l'issue du débat sur le renforcement du Département, et compte tenu de l'élargissement des responsabilités de l'Organisation et de l'alourdissement concomitant de sa charge financière, il serait plus judicieux que les fonds prévus pour le financement du bureau régional servent à mieux satisfaire les besoins des pays de la région en matière de développement. La délégation vietnamienne se félicite que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ait donné l'assurance qu'il ne serait de bureau régional qu'à la demande du pays hôte et des autres pays de la région, sur la base d'un mandat approprié. La mise en place d'une présence régionale,

si elle s'avère nécessaire, ne devrait avoir lieu qu'au terme de consultations transparentes, ouvertes à toutes les parties intéressées, qui permettent de prendre une décision en connaissance de cause aux niveaux national et régional.

4. **M. Torres Lépori** (Argentine) estime le moment venu, au vu notamment des arguments avancés, d'améliorer la capacité de l'Organisation en matière de diplomatie préventive. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires constituent un bon point de départ pour procéder au renforcement nécessaire du Département des affaires politiques. Il convient en particulier d'étoffer les moyens de la Division de l'assistance électorale dont le concours est de plus en plus souvent demandé.

5. En ce qui concerne la réorganisation des divisions régionales du Département, la délégation argentine ne voit aucune raison de scinder la Division des Amériques en une section de l'Amérique centrale et du Mexique, une section des Andes, une section des Caraïbes et une section de l'Amérique du Nord et du cône austral. Pour les raisons exposées lors de la 33^e séance par le représentant du Mexique, parlant au nom du Groupe de Rio, il serait plus judicieux de créer, au sein de la Division des Amériques, une section de l'Amérique du Sud dont les effectifs devraient être composés de fonctionnaires venant des pays concernés, qui sont les plus au fait des réalités politiques et sociales locales. Le Département dans son ensemble et l'éventuelle section de l'Amérique du Sud en particulier devraient veiller à équilibrer les effectifs sur le plan géographique et du point de vue de la répartition hommes/femmes.

6. Le Département devrait tirer parti du potentiel offert par les organisations régionales et sous-régionales existantes, qui devraient être les premières saisies de tout problème surgissant dans leur région. Rappelant que le Secrétaire général a mis en évidence les interrelations entre paix, sécurité et développement, l'orateur dit que le renforcement envisagé du Département des affaires politiques devrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme générale portant également sur les activités de développement de l'Organisation.

7. **M. Sena** (Brésil) dit que sa délégation est favorable au renforcement du Département des affaires politiques, estimant qu'il faut améliorer la capacité de l'Organisation en matière de prévention des conflits, de

diplomatie préventive et d'assistance électorale, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.

8. La délégation brésilienne souscrit aux vues exprimées par le Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés au sujet des propositions avancées pour renforcer le Département, y compris ses préoccupations concernant l'absence de consultations préalables avec les États Membres, la présentation à la Cinquième Commission – un organe technique – d'un rapport contenant des considérations politiques, la nécessité d'obtenir le consentement des États Membres avant de créer des bureaux régionaux du Département et la description inexacte faite de l'Amérique latine, en particulier de la sous-région andine.

9. La délégation brésilienne tient à rappeler que la région a fréquemment donné la preuve qu'elle disposait collectivement des moyens et des institutions dont elle avait besoin pour régler ses problèmes politiques. Le Département devrait s'attacher à faciliter la tâche des mécanismes existants. D'autre part, les missions de diplomatie préventive et de bons offices ne peuvent être couronnées de succès qu'à condition de remédier au sous-développement de la région et de lutter contre la faim et la pauvreté.

10. La délégation brésilienne partage également le point de vue exposé lors de la séance précédente par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio selon lequel la réorganisation de la structure régionale envisagée est inadaptée dans le cas de l'Amérique latine. Elle souhaite que des consultations soient engagées au sujet de l'établissement de différentes sections pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, et l'Amérique centrale et les Caraïbes.

11. La Division des Amériques dont la création est envisagée devrait axer ses activités sur la coopération avec un réseau d'organisations régionales, comme le Comité consultatif le recommande dans son rapport (A/62/7/Add.32). La délégation brésilienne n'est toujours pas convaincue de la nécessité ou de l'utilité de créer un bureau régional du Département en Amérique latine et ne voit pas bien les avantages qu'on pourrait attendre de cette proposition à laquelle les États Membres de la région n'adhèrent pas pleinement.

12. Le Département des affaires politiques a un rôle important à jouer en Haïti, seul pays de la région figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il pourrait, en œuvrant de concert avec le Département

des opérations de maintien de la paix, apporter une contribution décisive au développement et à l'établissement d'institutions afin de briser la spirale des crises à répétition.

13. Le Département devrait établir des mécanismes de consultation avec les organisations régionales et sous-régionales de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'Organisation des États américains, afin d'exploiter au milieu les dispositifs existants. Il devrait également employer davantage de fonctionnaires provenant de la région afin de tirer parti de la connaissance directe et intime qu'ils ont de ses réalités politiques, économiques et sociales.

14. **M. Pittranto** (Indonésie) dit que sa délégation partage les vues et préoccupations exprimées par d'autres États membres de l'ASEAN au sujet de la création éventuelle de bureaux régionaux du Département des affaires politiques, estimant que ces bureaux ne devraient être établis qu'avec le consentement des pays de la région, comme le Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés l'a expliqué dans une lettre au Secrétaire général (A/C.5/62/24).

15. Étant donné les ressources limitées dont dispose l'Organisation, il serait judicieux de procéder à l'expansion des capacités régionales du Département en matière de diplomatie préventive et de médiation selon un ordre de priorité fondé sur l'urgence des besoins. Le Département devrait chercher à obtenir un effet de synergie avec les initiatives régionales de diplomatie préventive. En Asie du Sud-Est, par exemple, l'ASEAN a pris d'importantes mesures de prévention des conflits et s'apprête à aller encore plus loin dans ce domaine en créant une communauté de sécurité. L'Association a également encouragé l'adoption d'initiatives similaires dans d'autres régions, notamment par le biais de son forum régional. Toute expansion de la capacité régionale de diplomatie préventive du Département en Asie du Sud-Est doit se faire en collaboration avec ces capacités que l'ASEAN a déjà mises en place et développe rapidement.

16. **M. Tawana** (Afrique du Sud) dit que sa délégation, convaincue qu'il vaut mieux prévenir que guérir, estime qu'il convient de renforcer le Département des affaires politiques pour qu'il s'acquitte avec davantage d'efficacité et d'efficience de ses fonctions de prévention des conflits, de médiation et d'assistance électorale, en particulier en Afrique. Il

faut néanmoins tenir compte des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations et veiller à ce que les activités du Département viennent compléter celles d'autres organismes des Nations Unies, sans faire double emploi. Il faut également respecter le principe d'une répartition géographique équitable dans la composition du personnel.

17. **M. Debabeche** (Algérie) dit que sa délégation regrette vivement que le rapport dont la Commission est saisie ait été présenté sous sa forme actuelle. Il est clair d'après les observations d'un certain nombre de délégations que les propositions qu'il contient ne font pas l'objet d'un accord général. Il n'est pas surprenant que, nullement désireux de fournir les ressources nécessaires, les plus ardents défenseurs des mesures de réforme en question veuillent les mettre en œuvre à l'aide des crédits existants dans l'espoir que la modification des mandats se traduira par des économies qui permettront de combler le déficit, au lieu de consacrer des ressources au développement et à l'aide humanitaire.

18. Les observations portent également sur l'approche fragmentaire de la réforme adoptée par le Secrétariat, qui obligerait à augmenter d'un milliard de dollars environ l'enveloppe budgétaire de l'exercice biennal 2008-2009, sur les risques de double emploi et sur le fait que l'on n'a pas pris en considération les effets de synergie possible entre les activités du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et des organismes de développement, ni les avantages qui devraient découler de la rationalisation de ces activités.

19. Tout en précisant que ses réserves portent davantage sur la forme que sur le fond du rapport, la délégation algérienne fait observer que l'objet du débat est plus large que la seule prévention des conflits, une préoccupation qui a été mise en avant pour faire diversion sachant qu'aucun État Membre n'élèverait d'objection puisqu'elle constitue la raison d'être de l'Organisation.

20. Pour obtenir les explications voulues, il fallait soulever d'autres questions gênantes mettant en évidence le manque de rigueur des travaux de la Commission, qui prennent un tour de plus en plus politique. Le Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés a souligné ce phénomène et demandé que des consultations soient engagées en vue de définir un

mandat avant que la Cinquième Commission ne soit à nouveau saisie de la question pour approuver les crédits nécessaires. Bien que parfaitement logique, cette démarche n'a pas été suivie.

21. Qui plus est, il n'a pas été fait droit à la demande de publication de rectificatif au rapport du Secrétaire général formulée par le groupe d'États Membres de l'Assemblée générale le plus important, alors qu'il existait déjà un autre rectificatif. La manière de procéder du Secrétariat conduit à s'interroger sur les raisons de la nouvelle stratégie qu'il semble avoir adoptée et qui consiste à éviter un débat démocratique et transparent, comme il l'a déjà fait à propos de la création du poste de conseiller spécial pour la « responsabilité de protéger », afin d'imposer certains concepts ou certaines mesures de réforme en usant de l'expédient des allocations budgétaires.

22. Cette tendance ne peut qu'aggraver le manque de crédibilité du Secrétariat, susciter des soupçons quant aux raisons motivant réellement telle mesure ou série de mesures de réforme qu'il propose et conduire tout un groupe d'États Membres à prendre ses distances par rapport à ces propositions. En conséquence, la délégation algérienne partage les réserves du Comité consultatif et attend la présentation d'un rapport additionnel décrivant les mandats et les textes se rapportant à la réforme envisagée. À l'avenir, il faudra veiller à ce que la Cinquième Commission ne soit pas manipulée à des fins politiques et celle-ci devra se borner à examiner les questions qui sont de son ressort.

La séance est levée à 15 h 35.